

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2020

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents: Mrs TOURNAIRE, BERNARD, COLLIGNON, GENCO, BEUGUEHO,

BERTRAND, MEYER

Mmes CABIROL, WEBER, THIRIAT, MELIANI GEOFFROY

Absents ayant donné procuration: COLLADO pouvoir à BERNARD

Absents: LEDUC, CORBIER

Secrétaire de séance : Mm Eliane CABIROL

1) Approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion du percepteur

Après présentation des réalisations 2019 par Mme WEBER, adjointe aux finances, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	541 116.81 €
Recettes:	659 632.58 €
Résultat reporté	495 401.69 €
Soit un résultat de	613 917.46 €

Section d'Investissement:

Dépenses :	521 246.87 €
Recettes:	600 567.35 €
Résultat reporté	- 129 729.32 €
Soit un résultat déficitaire de	- 50 408.84 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	113 700 €
Recettes:	52 000 €

Le conseil municipal, le Maire ayant quitté la salle des délibérations, et après délibération :

- Approuve le compte administratif 2019, voix : 9 pour et 4 abstentions.
- Adopte le compte de gestion de Monsieur le Percepteur à l'unanimité des voix.



D'autre part, il ressort un excédent de fonctionnement de 613 917.46 euros et un déficit d'investissement de 50 408.84 euros ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Au compte 1068 du budget primitif 2020 la somme de 112 108.84 €
- Au compte 002 R report à nouveau en recettes : 501 808.62 €

2) Devis peinture appartement

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des devis reçus concernant les travaux de rénovation de l'appartement communal.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société YH PEINTURE pour un montant de 716 € TTC.
- Autorise le Maire à procéder aux travaux de rénovation de l'appartement communal.

3) Devis déménagement groupe scolaire

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des devis reçus concernant le transfert du mobilier du groupe scolaire du Lanceumont durant la période de désamiantage de l'école.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve les devis de la société VAGLIO pour un montant de 4 800 € H.T. (phase 1 et 2).
- Autorise le Maire à procéder au transfert du mobilier du groupe scolaire du Lanceumont (déménagement et réaménagement).